

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 16

Date de convocation :
05/03/2024

Date d'affichage :
15/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Demande de subvention au
Conseil Départemental dans le
cadre des fonds en faveur de
l'attractivité des communes
labellisées « petites villes de
demain » 2023/2027, pour
l'aménagement de l'espace de
loisirs rue de Pertain

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
14/03/2024

Et publication et notification
du 15/03/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre des fonds en faveur de l'attractivité des communes labellisées « petites villes de demain » 2023-2027, les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs - rue de Pertain peuvent bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'opération citée ci – dessus et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat – DETR : 11 884 €
- Subvention du Conseil Départemental « attractivité des centres-bourgs » : 145 142,02 €
- Subvention du Département – Amendes de Police : 6 408,96 €
- Subvention du Conseil Régional RCVCB : 66 611,04 €
- Subvention Leader Gal : 58 165 €
- Contribution MSE Les Kerles : 2 073 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : 72 571,01 € (fonds propre)

soit un total de 362 855,03 €.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir sa participation financière au projet d'aménagement de l'espace de loisirs rue de Pertain (attractivités des communes petites villes de demain) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant du projet ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun – Merlin

Thierry Linéatte